

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1009

14 mai 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	48389	Hortense S.A.	48390
Agence Immobilière Gérard S.à r.l.	48402	Immobilière des Sables S.A.	48398
Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.	48403	Immo-Euro S.A.	48399
Andracord Holding S.A.	48399	Info Finance S.A.	48403
Andrea S.A.	48395	Investdeutschland S.A.	48398
Bersy S.A.	48387	Isolutions S.à r.l.	48425
Blue Azur S.A.	48395	Kalverboer Investments 1 S.à r.l.	48420
Bondi S.A.	48392	Les Eleveurs de Porcs Marque Nationale	
Braunfinanz	48389	Réunis S.A.	48410
Costasur S.A.	48396	LS Patrimoine S.C.A.	48394
C.P.F. Investissements S.A.	48397	LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l.	
Croisimer Finance S.A.	48393	48400
D.B.C.	48396	LuxCo 115 S.à r.l.	48405
Deseret	48389	Maltesia S.A.	48393
Digital Funds	48417	Melkmina S.A.	48397
Dukaat S.A.	48432	Menkent S.à r.l.	48402
Emimmo S.A.	48393	Pace Invest S.A.	48410
Espirito Santo Control S.A.	48387	Prairie Management S.A.	48388
European Financial Company	48396	Protectio & Immo S.à r.l.	48432
Eves S.A.	48391	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	
Fila Finance	48431	48397
First Web S.A.	48386	Rockhouse Société Immobilière S.A.	48388
Forden Investments S.A.	48391	Route 66 Properties S.A.	48432
Fratelli d'Amato International S.A.	48388	Socofigest Investment	48399
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR		Sogin	48391
.....	48394	Texanox Lux S.A.	48395
Global Brands S.A.	48386	Toys Investment S.A.	48387
Global Tobacco Corporation SA	48431	Ver-Glas S.à r.l.	48403
Hatboro Invest Trade Inc S.A.	48394	Verney S.A.	48390
H CTG S.A.	48426	Wauremont Holding S.A.	48392
HDV International S.A.	48392	Ziegler-Schmit	48431
Hermina Holding S.A.	48398		

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on *1st June 2010* at 1 pm (CENTRAL EUROPEAN TIME) at the registered office:
24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

We invite our shareholders to attend the Annual General Meeting of the shareholders of the GLOBAL BRANDS S.A. ("the Company") at the time and place noted above with the following agenda:

Ordinary business: Agenda:

14. Convening formalities.
15. To receive and consider the report of the Board of Directors and the statutory annual accounts for the year ended December 31, 2009.
16. To receive and consider the report of the independent auditor of the Company on the statutory annual accounts for the year ended December 31, 2009.
17. To approve and adopt the statutory annual accounts for the year ended December 31, 2009.
18. Appropriation of the current year results including an allocation of CHF 71,643 from the current year's profit and loss to the share premium account.
19. Continuation of the activities of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915, as subsequently modified.
20. Discharge to the directors for and in connection with their duties as directors of the Company during the financial year ended December 31, 2009.
Re-election and renewal of the mandates and of the following persons as members of the Board of Directors:
21.
 - a. Bruce Vandenberg
 - b. Robert Avondo
 - c. Simon Bentley.
22. Authority to the Remuneration Committee to fix the remuneration of the Directors.
23. Discharge to the independent auditor in connection with its duties during the financial year ended December 31, 2009.
24. Re-appointment of the independent auditor.
25. Authorise the Board of Directors to fix the remuneration of the independent auditor.
26. Any other ordinary business which may be properly brought before the Meeting.

FOR GLOBAL BRANDS S.A.

Mr. Roberto AVONDO, Mr. Bruce VANDENBERG

Directors

Référence de publication: 2010048397/520/44.

First Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 74.162.

—
Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2010* à 08.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048966/696/17.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 juin 2010 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2009.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010050912/521/14.

Bersy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.219.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 31 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the annual accounts of the Company for the year ended December 31, 2009 and of the report of the statutory auditor;
2. Allocation of the results;
3. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2009;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

Référence de publication: 2010052030/581/16.

Toys Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société TOYS INVESTMENT S.A. (en liquidation) qui se tiendra le 1^{er} juin 2010 à 11.00 heures au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005, 31 décembre 2006, 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux organes sociaux et au liquidateur;
5. Divers.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Marco Sterzi

*Le liquidateur*Référence de publication: 2010052031/9125/22.

Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052348/788/17.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FRATELLI D'AMATO INTERNATIONAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 2 juin 2010 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052340/750/16.

Prairie Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 80.417.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu extraordinairement le 26 mai 2010 à 11.00 heures au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046519/22.

Braunfinanz, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2010 à 10.00 heures à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052343/534/16.

Deseret, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052341/660/15.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.058.

Since the presence quorum required under Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, i.e. at least one-half of the company's capital present or represented, was not achieved for the extraordinary general meeting on May 12, 2010, you are hereby invited to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at 11.30 o'clock on Wednesday 16 June 2010 at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., FORTIS INVESTMENTS, bâtiment H2O, bloc B, 1^{er} étage, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Sicav from 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange and modification of the first sentence of Article 2 of the Articles of Association as follows:
"The registered office of the Company is established in Howald-Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg."
2. Modification of Article 24 of the Articles of Associations.
The article is renamed "Liquidation, merger, transfer of Funds" and modified as follows:
"The General Meeting of shareholders of a Fund may decide on:
1) either the pure and simple liquidation of said Fund,
2) or the closure of said Fund by transfer to another Fund of the Company,
3) or the closure of said Fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.
In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a common fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the Fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the Fund;
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a Fund by transfer, the shareholders of said Fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said Fund who have not used said right. In the event of the pure and simple liquidation of a Fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said Fund. Any assets not distributed within a maximum period of nine months effective from the date of the liquidation will be deposited at the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period."

The meeting will only be able to validly deliberate if at least half of the capital stock is present or represented. Decisions shall be taken by an at least two thirds majority of the stock present or represented.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The new proposed articles of association, the current prospectus and the last periodic report are available on request with the institutions mentioned in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010052360/755/52.

Verney S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052342/660/15.

Hortense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 54.641.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 25 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2008 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.

- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.
- Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010045194/45/20.

Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052345/534/16.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2010* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052346/534/15.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *2 juin 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052347/788/16.

Wauremont Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.065.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2004, 31.12.2005, 31.12.2006, 31.12.2007, 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052349/788/17.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010052351/1023/17.

HDV International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.072.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010052352/1023/17.

Maltesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.030.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010052353/1023/17.

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052354/506/17.

Emimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.185.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052356/506/17.

Hatboro Invest Trade Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 119.013.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052357/506/17.

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.906.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on Thursday, the *1st of June 2010* at 1.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the managing general partner.
2. Approval of the annual accounts as of December 31st, 2009.
3. Approval of the allocation of the results.
4. Discharge to the managing general partner for the performance of its mandate during the related fiscal year (related to the general partner's obligations under Luxembourg law).

The General Partner.

Référence de publication: 2010052358/29/17.

LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

Mesdames et Messieurs les Associés sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Associés qui se tiendra le vendredi *4 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de l'Associé Commandité, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner à l'Associé Commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes et fixation de ses émoluments.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les associés sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Gérant Commandité.

Référence de publication: 2010052364/755/19.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.694.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052366/755/18.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010052350/1023/16.

Andrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 1^{er} juin 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052367/1267/17.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2010* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052344/534/15.

Costasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *2 juin 2010* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052369/1267/16.

EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *1^{er} juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052376/755/19.

C.P.F. Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.579.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 4 juin 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052370/1267/16.

Melkmina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.813.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 2 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052374/1267/15.

Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.717.

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on Friday, 28 May 2010, at 12.00 a.m. at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2009
3. Consideration and approval of the profit appropriation for each of the sub-funds for the financial year ended 31 December 2009
4. Discharge of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

The resolutions on the agenda will not require a quorum and will be taken at a simple majority of the votes cast. Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders wishing to attend and/or vote at the Meeting should inform the Company through Mrs V. Delvael, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg in writing not later than 21 May 2010 (fax: + 352 24603331).

The board of directors.

Référence de publication: 2010045461/755/23.

Hermina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 2 juin 2010 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052371/1267/16.

Immobilière des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.289.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 1^{er} juin 2010 à 09.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052372/1267/16.

Investdeutschland S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu lundi 31 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «The exclusive object of the corporation is the acquisition, detention, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the law of 11 May 2007 related to the formation of a company for the management of family assets ("SPF").»
3. Modification des articles 3 et 11.
4. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045769/1267/21.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 3 juin 2010 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2009.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052375/1267/16.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010046465/534/16.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 26 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Transfert du siège social,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035060/657/18.

LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 29 March 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.302, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 960 of 18 April 2008, that has been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 15 March 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 86,625 (eighty-six thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to raise it to an amount of EUR 88,625 (eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 16 (sixteen) new shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of EUR 61.90 (sixty-one euro and ninety cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 86,625 (eighty-six thousand six hundred twenty-five euro), represented by 693 (six hundred ninety-three) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 2,000 (two thousand euro) to an amount of EUR 88,625 (eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 709 (seven hundred nine) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 16 (sixteen) new shares, with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of EUR 61.90 (sixty-one euro and ninety cent).

All the 16 (sixteen) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 2,061.90 (two thousand sixty-one euro and ninety cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 709 (seven hundred nine) shares issued by the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 88,625 (eighty-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 709 (seven hundred nine) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 mars 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments II S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.302, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°960 du 18 avril 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 15 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 86.625 (quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 88.625 (quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 61,90 (soixante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 86.625 (quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 693 (six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 2.000 (deux mille euros) à un montant de EUR 88.625 (quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 709 (sept cent neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 16 (seize) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 61,90 (soixante et un euros et quatre-vingt-dix cents).

L'ensemble des 16 (seize) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 2.061,90 (deux mille soixante et un euros et quatre-vingt-dix cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 709 (sept cent neuf) parts sociales émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 88.625 (quatre-vingt-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 709 (sept cent neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14793. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010049069/123.

(100050729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Menkent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.937.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.012.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social en date du 9 avril 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Stefan Aumann, ayant son adresse professionnelle au Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main (Allemagne), gérant A;
- M. Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), gérant B;
- M. Francesco Moglia, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010049410/25.

(100050541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Agence Immobilière Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 11, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 107.225.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049151/10.

(100051066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.235.

Il résulte des décisions prises par les Associés de la Société en date du 23 mars 2010:

1. Election d'un nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 15 février 2010:

- Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010049224/17.

(100050621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Info Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 19, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

Extrait du Conseil d'Administration du 08/04/2010

Résolution unique:

Le Conseil constate la nouvelle adresse de l'Administrateur Unique: avenue du Bois, 19 à L-1251 Luxembourg.

Le 08/04/2010.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

Jean-Michel Toscane

Administrateur unique

Référence de publication: 2010049097/14.

(100050871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ver-Glas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 3, rue Jos Hess.

R.C.S. Luxembourg B 152.376.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Gilbert FALSETTI, industriel, né le 23 février 1953 à Differdange, demeurant au 3, rue Jos Hess à L-1732 Luxembourg.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la transformation et le négoce de produits verriers ainsi que tous les accessoires et produits annexes.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "VER-GLAS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur FALSETTI, préqualifié(e), et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-1732 Luxembourg, 3, rue Jos Hess.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Gilbert FALSETTI, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Falsetti et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/14013. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049779/91.

(100051552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.343.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the sixth day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated on 30 March 2010.

The said proxy, signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 115 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and ten.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 mars 2010,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 115 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.
La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15352. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049034/240.

(100050829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

E.P.R. S.A., Les Eleveurs de Porcs Marque Nationale Réunis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-9457 Landscheid, 7, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 95.167.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010

Les actionnaires de la société E.P.R. S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Camille WEILER, cultivateur, né le 03/01/1950 à Ettelbruck, demeurant à L-9457 Landscheid, 7, An der Gaass
- Monsieur Markus FOLKMANN, employé privé, né le 31/08/1960 à Schleswig, demeurant à L-9380 Merscheid, 4A, rue de Gralingen
- Monsieur Claude RECKINGER, cultivateur, né le 11/07/1960 à Luxembourg, demeurant à L-7431 Oberglabach, 7, rue Principale
- Monsieur Norbert MERSCH, cultivateur, né le 30/10/1952 à Ettelbruck, demeurant à L-8610 Buschrodt, 15, rue Principale
- Monsieur Romain WESTER, cultivateur, né le 01/06/1971 à Ettelbruck, demeurant à L-9837 Neidhausen, 5, lewescht Duerf

sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

De même, l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Camille WEILER comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Landscheid, le 31 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010049834/30.

(100051414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- CESA HOLDING S.A., with registered office at 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 33.264; represented by Mr Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, residing professionally in Strassen, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

2.- Mr Willem VAN CAUTER, prenamed.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1^{er}. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "PACE INVEST S.A.".

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in Strassen. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 31.000,- (thirty one thousand), divided into 3.100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 100,-(hundred) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 31.000,-(thirty one thousand) divided into 3.100 (three thousand hundred) shares with a par value of EUR 100,- (hundred) each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years, ending on the 31st of March 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting**Art. 16. Powers of the General Meeting.**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the 1st Monday in June of each year.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits**Art. 20. Business Year.**

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting shall be held the 6th of June 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 3.100 (three thousand hundred) shares as follows:

1.- CESA HOLDING SA, prenamed	3.099 shares
2.- Willem VAN CAUTER, prenamed	<u>1 share</u>
Total:	3.100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty one thousand) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2015:
 - a) Mrs Marie Immacolata Florange, born on August 28, 1965 in Moyeuve-Grande, France, with professional address in 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - b) Mrs Galina ROKOSUIEVA, born on January 4, 1960 in Belojarsk, Russia, with professional address in 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - c) Mr Jeremy STEFFEN, born on May 14, 1985 in Arlon, Belgium, with professional address in 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, with registered office 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 52.610.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trente et un mars

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- CESA HOLDING S.A., ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 33.264; ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Willem VAN CAUTER, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "PACE INVEST S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille) qui sera divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 100,- (cent) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu le 6 juin 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

1.- CESA HOLDING S.A.	3.099 actions
2.- Willem VAN CAUTER	1 action
TOTAL:	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - b) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

c) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 52.610;

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14830. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049042/348.

(100050515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.323.

— RECTIFICATIF

Rectificatif de la publication sous référence (16265/006/24) déposé le 20.03.2000:

A ignorer:

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Antoine Hennequin, LA MONDIALE, 22, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, France

A lire:

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- LA MONDIALE, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, France

Rectificatif de la publication sous référence (57884/034/43) déposé le 13.10.2000:

A ignorer:

Suite à la cooptation de Monsieur Jean-Michel Gelhay et Monsieur Régis Leoni en remplacement de Madame Martine Scheuren et Monsieur Michel Lentz en date du 29 mars 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Antoine Hennequin, LA MONDIALE, 22, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris

A lire:

Suite à la cooptation de Monsieur Jean-Michel Gelhay et Monsieur Régis Leoni en remplacement de Madame Martine Scheuren et Monsieur Michel Lentz en date du 29 mars 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- LA MONDIALE, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris

Rectificatif de la publication sous référence (14174/034/25) déposé le 20.02.2001:

A ignorer:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 janvier 2001

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De ratifier la cooptation de Messieurs Jean-Michel Gelhay et Régis Léoni en tant qu'administrateurs, et de réélire Messieurs Jacques Chahine, Claude Beffort, Malik Benchequib, Jean-Jacques Druart, Michel Soumillard, Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay et Régis Léoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;

A lire:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 janvier 2001

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De ratifier la cooptation de Messieurs Jean-Michel Gelhay et Régis Léoni en tant qu'administrateurs, et de réélire Messieurs Jacques Chahine, Claude Beffort, Malik Benchequib, Jean-Jacques Druart, Michel Soumillard, LA MONDIALE,

représentée par Monsieur Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay et Régis Léoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;

Rectificatif de la publication sous référence (10975/034/27) déposé le 01.02.2002:

A ignorer:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 janvier 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Michel Soumillard, Antoine Hennequin comme représentant de La Mondiale, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

A lire:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 janvier 2002

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Michel Soumillard, La MONDIALE, représentée par M. Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2003.

Rectificatif de la publication sous référence (008660.3/034/23) déposé le 18.03.2003:

A ignorer:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 janvier 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Michel Soumillard, Antoine Hennequin représentant de La Mondiale, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert et Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

A lire:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 janvier 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Michel Soumillard, La MONDIALE, représentée par M. Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert et Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Rectificatif de la publication sous référence (014320.3/034/24) déposé le 11.02.2004:

A ignorer:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Antoine Hennequin comme représentant de LA MONDIALE, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert, Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

A lire:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2004 L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, LA MONDIALE, représentée par M. Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert, Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Rectificatif de la publication sous référence (010779.3/034/22) déposé le 01.02.2005:

A ignorer:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Marius Klein, Antoine Hennequin comme représentant de La Mondiale, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert, Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

A lire:

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De réélire Messieurs Jacques Chahine, Marius Klein, LA MONDIALE, représentée par M. Antoine Hennequin, Jean-Michel Gelhay, Régis Léoni, Christian Schor, Christophe Lambert, Donald Villeneuve, et Mademoiselle Martine Ver-

meersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Rectificatif de la publication sous référence (070043839) déposé le 30.03.2007:

A ignorer:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle, du 31 janvier 2007

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

- M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Matesherbès, F-75008 Paris

A lire:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle, du 31 janvier 2007

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008:

- LA MONDIALE, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbès, F-75008 Paris

Rectificatif de la publication sous référence (080095237) déposé le 02.07.2008:

A ignorer:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle, du 30 janvier 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

- M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbès, F-75008 Paris

A lire:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle, du 30 janvier 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

- LA MONDIALE, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbès, F-75008 Paris

Rectificatif de la publication sous référence (090044961) déposé le 24.03.2009:

A ignorer:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- M. Antoine Hennequin, 22, boulevard Malesherbès, F-75008 Paris

A lire:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 janvier 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010:

- LA MONDIALE, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 14, rue Auber, F-75009 Paris

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 Mars 2010:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale de 2011:

- M. Jacques Chahine, Administrateur, 311 Gilbert House, London EC2Y8BD, UK

- M. Ralf Schröter, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Alain Hondequin, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Christian Schor, Administrateur, 64, rue de France, F-94682 Vincennes

- M. Hermann Kranz, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- La Mondiale, domiciliée à 32, Avenue Emile Zola, F-59370, Mons-en-Baroeul représentée par M. Antoine Hennequin, 14, rue Auber, F-75009 Paris

- M. Andrew Pell, Administrateur, 1197, Woking, GB - GU22 2DN, Surrey, UK

- Mme Alicia Zemanek, Administrateur, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour Digital Funds

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Imwinkelried Michaela / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010049085/144.

(100050982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Kalverboer Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.402,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.750.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March,

before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KALVERBOER INVESTMENTS 1 S.À R.L. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 151.750 and with a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated on March 2, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company (the Articles).

THERE APPEARED:

Mr. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, born on August 4, 1972 in Rotterdam, the Netherlands, with address at Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, the Netherlands (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal, dated March 12, 2010.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, being represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company in an amount of five thousand nine hundred and two Euro (EUR 5,902) represented by five thousand nine hundred and two (5,902) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of eighteen thousand four hundred and two Euro (EUR 18,402) represented by eighteen thousand four hundred and two (18,402) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each;

2. issuance of five thousand nine hundred and two (5,902) new shares so as to raise the number of shares in issue from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each to eighteen thousand four hundred and two (18,402) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares;

3. subscription and payment in kind of the increase of share capital specified in item 1 above by the Sole Shareholder and Stichting Henricus Lambertus and allocation of the newly issued shares;

4. amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under item 1 above;

5. amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to power and authority given to any manager of the Company and to any employee of *Vistra* (Luxembourg) S.a r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of five thousand nine hundred and two Euro (EUR 5,902) represented by five thousand nine hundred and two (5,902) newly issued shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of eighteen thousand four hundred and two Euro (EUR 18,402) represented by eighteen thousand four hundred and two (18,402) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue, with immediate effect, five thousand nine hundred and two (5,902) new shares so as to raise the number of shares from twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one

Euro (EUR 1) each to eighteen thousand four hundred and two (18,402) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder (the Contributor 1) declares that he subscribes to two thousand six hundred sixty-seven (2,667) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each issued by the Company and that he fully pays up the subscription price of such newly issued shares by a contribution in kind of one hundred sixty-seven thousand four hundred forty-eight (167,448) ordinary shares (representing sixteen point seven four percent (16.74%)) (the Contributed Shares 1) of the issued share capital of East End Holding B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34261732 (EEH BV), which contribution is hereby accepted by the Company.

The contribution in kind of the Contributed Shares 1 to the Company, having an aggregate value of at least one hundred eighty-nine thousand eighty-five euro (EUR 189,085), is to be allocated as follows:

- an amount of two thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 2,667) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of one hundred eighty-six thousand four hundred eighteen euro (EUR 186,418) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Shares 1 to the Company is evidenced by (i) the balance sheet of EEH BV (the Balance Sheet 1) dated March 29, 2010 and signed for approval by the Contributor 1 and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Contributor 1 and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of March 29, 2010:

"

- the value of the Contributed Shares 1 contributed by the Contributor 1 to the Company is shown on the attached Balance Sheet 1 as per March 29, 2010;

- EEH BV is not subject to bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, controlled management (gestion contrôlée), suspension of payments (sursis de paiement), court ordered liquidation or reorganisation;

- the Contributed Shares 1 have been validly subscribed and fully paid-up by the Contributor 1;

- the Contributor 1 is the sole owner of the Contributed Shares 1, is solely entitled to the Contributed Shares 1 and possesses the power to dispose of the Contributed Shares 1;

- the Contributed Shares 1 contributed to the Company are freely transferable by the Contributor 1 to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;

- the Contributor 1 is not entitled to any unpaid dividend in respect of the Contributed Shares 1;

- all formalities in the country of residence, establishment and incorporation of EEH BV whose shares are contributed, have been made in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party, and, upon the contribution of the Contributed Shares 1 by the Contributor 1 to the Company, the Company will become the full owner of the Contributed Shares 1; and

- based on generally accepted accounting principles, the value of the Contributed Shares 1 is at least one hundred eighty-nine thousand eighty-five euro (EUR 189,085) and since the Balance Sheet 1, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

Thereupon, Stichting Henricus Lambertus, a foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Palmgracht 35, 1015HK Amsterdam and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34254959 (the Contributor 2) and, together with the Contributor 1, the Contributors),

here represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal, dated March 12, 2010,

declares that it subscribes to three thousand two hundred thirty-five (3,235) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) each issued by the Company and that it fully pays up the subscription price of such newly issued shares by a contribution in kind of forty-five thousand four hundred and eight (45,408) ordinary shares (representing four point fifty-four percent (4.54%)) (the Contributed Shares 2) of the issued share capital of EEH BV, which contribution is hereby accepted by the Company.

The contribution in kind of the Contributed Shares 2 to the Company, having an aggregate value of at least fifty-one thousand two hundred seventy-six euro (EUR 51,276), is to be allocated as follows:

- an amount of three thousand two hundred thirty-five euro (EUR 3,235) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- an amount of forty-eight thousand forty-one euro (EUR 48,041) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Shares 2 to the Company is evidenced by, inter alia, (i) the Balance Sheet 1 and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Contributor 2 and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of March 29, 2010:

"

- the value of the Contributed Shares 2 contributed by the Contributor 2 to the Company is shown on the attached Balance Sheet 1 as per March 29, 2010;

- EEH BV is not subject to bankruptcy (faillite), insolvency, moratorium, controlled management (gestion contrôlée), suspension of payments (sursis de paiement), court ordered liquidation or reorganisation;

- the Contributed Shares 2 have been validly subscribed and fully paid-up by the Contributor 2;

- the Contributor 2 is the sole owner of the Contributed Shares 2, is solely entitled to the Contributed Shares 2 and possesses the power to dispose of the Contributed Shares 2;

- the Contributed Shares 2 contributed to the Company are freely transferable by the Contributor 2 to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value;

- the Contributor 2 is not entitled to any unpaid dividend in respect of the Contributed Shares 2;

- all further formalities are in course in the country of residence, establishment and incorporation of EEH BV whose shares are contributed, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party and upon the contribution of the Contributed Shares 2 by the Contributor 2 to the Company, the Company will become the full owner of the Contributed Shares 2; and

- based on generally accepted accounting principles, the value of the Contributed Shares 2 is at least fifty-one thousand two hundred seventy-six euro (EUR 51,276). and since the Balance Sheet 1, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

A copy of the above certificates after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Contributors and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles to reflect the increase of share capital specified under resolution 1 above, so that article 5.1 shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighteen thousand four hundred and two Euro (EUR 18,402) represented by eighteen thousand four hundred and two (18,402) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually and under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-unième jour de mars,

par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de KALVERBOER INVESTMENTS 1 S.À R.L. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151750 et au capital social de EUR 12.500 (la Société). La Société a été constituée le 2 mars 2010, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les Statuts).

ONT COMPARU:

M. Patrick Henricus Lambertus KALVERBOER, Private Equity Partner, né le 4 août 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse au Palmgracht 35, 1015 HK, Amsterdam, Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé datant du 12 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, étant représenté tel qu'énoncé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent deux Euro (5.902 EUR) représenté par cinq mille neuf cent deux (5.902) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de dix-huit mille quatre cent deux Euro (18.402 EUR) représenté par dix-huit mille quatre cent deux (18.402) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

2. émission de cinq mille neuf cent deux (5.902) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune à dix-huit mille quatre cent deux (18.402) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes;

3. souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1 ci-dessus par l'Associé Unique et Stichting Henricus Lambertus et allocation des nouvelles parts sociales;

4. modification de l'article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. agissant individuellement et sous son/sa seule signature de procéder à l'enregistrement au nom et pour le compte de la Société des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent deux Euro (5.902 EUR) représenté par cinq mille neuf cent deux (5.902) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, dans le but de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, à un montant de dix-huit mille quatre cent deux Euro (18.402 EUR) représenté par dix-huit mille quatre cent deux (18.402) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'émettre, avec effet immédiat, cinq mille neuf cent deux (5.902) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune à dix-huit mille quatre cent deux (18.402) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux des parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Sur ce, l'Associé Unique (l'Apporteur 1) déclare souscrire à deux mille six cent soixante-sept (2.667) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune émises par la Société et payer ces parts sociales par un apport en nature de cent soixante-sept mille quatre cent quarante-huit (167,448) parts sociales ordinaires (représentant seize virgule soixante-quatorze pourcent (16,74%)) (les Parts Apportées 1) du capital social de East End Holding B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Oosteinde 19, 1017 WT Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34261732 (EEH BV), lequel apport est par le présent acte accepté par la Société,

La contribution en nature des Parts Apportées 1 à la Société, ayant une valeur totale d'au moins cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-cinq Euro (EUR 189.085), sera affectée comme suit:

- un montant de deux mille six cent soixante-sept Euro (EUR 2.667) sera affecté au compte capital social de la Société; et

- un montant de cent quatre-vingt-six mille quatre cent dix-huit Euro (EUR 186.418) sera affecté au compte de la réserve de la prime d'émission de la Société.

La valeur de la contribution en nature des Parts Apportées 1 à la Société est attestée par (i) les comptes intérimaires de EEH BV (les Comptes Intérimaires 1), daté du 29 mars 2010 et signé pour accord par l'Apporteur 1 et (ii) un certificat émis à la date en question par la gérance de l'Apporteur 1 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce rapport qu'au 29 mars 2010:

- la valeur des Parts Apportées 1 apportées par l'Apporteur 1 à la Société est représentée sur la pièce jointe Comptes Intérimaires 1 datés du 29 mars 2010;

- EEH BV n'a pas été soumise à une procédure de faillite, d'insolvabilité, à un moratoire, à une gestion contrôlée, à un sursis de paiement ou a un jugement d'un tribunal statuant sur sa liquidation ou sa réorganisation;

- les Parts Apportées 1 ont été valablement souscrites et payées par l'Apporteur 1;

- l'Apporteur 1 est le seul propriétaire et ayant droit sur les Parts Apportées 1 et détient le pouvoir de disposer des Parts Apportées 1;

- les Parts Apportées 1, apportées à la Société sont librement transmissibles par l'Apporteur 1 à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni à aucun gage ou privilège pouvant limiter leur transmissibilité ou réduire leur valeur;

- l'Apporteur 1 n'a pas le droit de percevoir des dividendes non encore distribués relatifs aux Parts Apportées 1;

- toutes les formalités dans le pays d'établissement et de constitution de EEH BV dont les parts sont apportées, ont été effectuées dans le but d'effectuer et d'officialiser le transfert ainsi que de le rendre effectif partout et envers tous les tiers, et, à l'apport des Parts Apportées 1 par l'Apporteur 1 à la Société, la Société deviendra seule propriétaire des Parts Apportées 1; et

- basé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Apportées 1 est d'au moins cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-cinq Euro (EUR 189.085); et comme le montre le Bilan Comptable 1, aucun changement significatif, qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société, n'est survenu."

Ainsi, Stichting Henricus Lambertus, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social au Palmgracht 35, 1015 HK Amsterdam, Pays-Bas, et inscrite auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34254959 (l'Apporteur 2 et avec l'Apporteur 1, les Apporteurs),

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé datant du 12 mars 2010,

déclare souscrire à trois mille deux cent trente-cinq (3.235) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) émises par la Société et qu'elle paie entièrement le prix de souscription de ces parts sociales nouvellement émises par une contribution en nature de quarante-cinq mille quatre cent huit (45.408) parts sociales ordinaires (représentant quatre virgule cinquante-quatre pourcent (4,54%)) (les Parts Apportées 2) du capital social de EEH BV, lequel apport est par le présent acte accepté par la Société.

La contribution en nature des Parts Apportées 2 à la Société, ayant une valeur totale d'au moins cinquante et un mille deux cent soixante-seize Euro (51.276 EUR), sera affectée comme suit:

- un montant de trois mille deux cent trente-cinq Euro (EUR 3,235) sera affecté au compte capital social de la Société; et

- un montant de quarante-huit mille quarante-et-un Euro (EUR 48.041) sera affecté au compte de la réserve de la prime d'émission de la Société.

La valeur de la contribution en nature des Parts Apportées 2 à la Société est attestée par (i) les Comptes Intérimaires 1, et (ii) un certificat émis à la date en question par l'organe de gestion de l'Apporteur 2 et reconnu et approuvé date par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat qu'au 29 mars 2010:

- la valeur des Parts Apportées 2 apportées par l'Apporteur 2 à la Société est représentée sur la pièce jointe Comptes Intérimaires 1 datés du 29 mars 2010;

- EEH BV n'a pas été soumise à une procédure de faillite, d'insolvabilité, à un moratoire, à une gestion contrôlée, à un sursis de paiement ou a un jugement d'un tribunal statuant sur sa liquidation ou sa réorganisation;

- les Parts Apportées 2 ont été valablement souscrites et payées par l'Apporteur 2;

- l'Apporteur 2 est le seul propriétaire et ayant droit sur les Parts Apportées 2 et détient le pouvoir de disposer des Parts Apportées 2;

- les Parts Apportées 2, apportées à la Société sont librement transmissibles par l'Apporteur 2 à la Société et ne sont soumises à aucune restriction, ni à aucun gage ou privilège pouvant limiter leur transmissibilité ou réduire leur valeur;

- l'Apporteur 2 n'a pas le droit de percevoir des dividendes non encore distribués relatifs aux Parts Apportées 2;

- toutes les formalités dans le pays d'établissement et de constitution de EEH BV dont les parts sont apportées, ont été effectuées dans le but d'effectuer et d'officialiser le transfert ainsi que de le rendre effectif partout et envers tous les tiers, et, à l'apport des Parts Apportées 2 par l'Apporteur 2 à la Société, la Société deviendra seule propriétaire des Parts Apportées 2; et

- basé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Apportées 2 est d'au moins cinquante et un mille deux cent soixante-seize Euro (51.276 EUR); et comme le montre le Bilan Comptable 1, aucun changement significatif, qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société, n'est survenu."

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des Apporteurs et du notaire instrumentant, une copie des rapports mentionnés ci-dessus restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions 1 ci-dessus, de sorte que l'article 5.1 doit désormais être lu comme suit:

" Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est dix-huit mille quatre cent deux Euro (18.402 EUR) représenté par dix-huit mille quatre cent deux (18.402) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements énoncés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout employé de VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement et sous sa seule signature, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

N'ayant plus aucun point à discuter au regard de l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes susnommées le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Van der Knoop-Marius, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15258. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049070/309.

(100050787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

ISOLUTIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.137.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Marc KREITZ, commerçant, demeurant à L-2317 Howald, 21 A, rue General Patton,

lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ISOLUTIONS S. à r.l.", avec siège social à L-2317 Howald, 21A, rue General Patton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 84.137, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 octobre 2001, acte publié au Mémorial C, numéro 301 du 22 février 2002. Les statuts de la société ont été modifiés dernièrement suivant décision de l'associé unique du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 845 du 7 avril 2008.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions suivantes, prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît comme dûment convoqué.

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-2317 Howald, 21A, rue General Patton, à l'adresse suivante: L-1278 Luxembourg-Gasperich, 6, rue Tony Bourg.

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, l'associé unique décide d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 2.- pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Luxembourg."

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kreitz, DELOSCH

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} avril 2010. Relation: RED/2010/421. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049073/35.

(100050947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

H CTG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.360.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Francois de CLERMONT-TONNERRE, administrateur de sociétés, né à Genève (Suisse) le 2 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

2. Monsieur Fabien GAGLIO, administrateur de sociétés, né à Nice (France) le 03 juillet 1973, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich,

tous deux représentés par Monsieur Daniel Galhano, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 février 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H CTG S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article dix-neuf ci-après.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la gestion de fortunes dont l'activité consiste dans la gestion discrétionnaire et individualiste de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client, de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaires ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées, en ce compris tous services de nature administrative et comptable.

En général, la société peut accomplir toute opération se rapportant à l'activité de gérant de fortunes au sens des articles 24, 24-1, 24-2 et 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire. En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec son objet social ou qui pourraient en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social souscrit de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec la valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Art. 6. Forme des Actions. Toutes les actions de la Société sont uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises sont inscrites au registre des actionnaires qui est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contient le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. La Société décide si un certificat constatant cette inscription est délivré à l'actionnaire ou si celui-ci reçoit une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions ou confirmations écrites sont signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et le numéro des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que le prix offert pour les actions et les modalités de transfert. Dès réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors, pendant un délai de 21 jours ouvrables à partir de la date d'envoi de cette lettre recommandée par le conseil d'administration, un droit de préemption pour le rachat des parts dont la cession est proposée conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui exerce son droit de préemption doit envoyer une lettre recommandée à l'actionnaire qui veut céder ses actions, au conseil d'administration et aux autres actionnaires, englobant son engagement ferme et irrévocable d'acquiescer des actions avec l'indication du nombre des actions acquises. Il doit également indiquer s'il entend acquiescer d'autres actions et leur nombre, au cas où une autre partie renonce à exercer son droit de préemption. Le silence d'un actionnaire au cours du délai pré-indiqué de 21 jours à l'exercice du droit de préemption est interprété comme valant refus de l'exercer.

Lorsqu'à l'expiration du délai pré-indiqué, la totalité des actions offerte n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration en informe par écrit les actionnaires dans un délai de 3 jours ouvrables. A la réception de cette information, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de 10 jours ouvrables pour exercer leur droit de préemption.

Au cas où à l'expiration des procédures sus-visées, la totalité des actions offertes n'est pas couverte par l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration informe immédiatement l'actionnaire qui veut céder ses actions qu'il est libre de céder ces actions, conformément aux présentes et à une éventuelle convention d'actionnaires. Cette cession doit être réalisée dans un délai de 180 jours à partir de l'information prémentionnée à des conditions au moins égales à celles indiquées dans l'information initiale au conseil d'administration. A défaut de cession endéans ce délai, la procédure ci-avant doit être suivie à nouveau.

Tout actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse est également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, celle-ci sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire d'un commun accord sinon selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les assemblées générales ainsi que les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, celui-ci ou, à défaut, les administrateurs respectivement les actionnaires d'un commun accord sinon par un vote pris à la majorité des actionnaires ou administrateurs requise selon la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, désignent un administrateur respectivement toute personne pour assumer la présidence pro tempore.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis écrit contenant l'ordre du jour est donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre tel que déterminé par le conseil d'administration, est présent ou représenté.

Les décisions sont prises selon un commun accord et à défaut selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président a une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs ou le secrétaire.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'Article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société, à au moins deux administrateurs, fondés de pouvoir et autres agents, associés ou non, qui peuvent être nommés directeurs en charge de la gestion journalière.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs ou administrateurs en charge de la gestion journalière (qui seront dénommés directeurs en charge de la gestion journalière), à moins que des décisions spéciales n'aient été prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 12. Intérêt Opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement.

Art. 13. Indemnisation. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir ou pour avoir été administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareilles actions ou pareils procès il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de tels manquements à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Elle peut se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans des avis de convocation respectifs.

Les actionnaires sont convoqués à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires sont limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contient toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises d'un commun accord sinon selon les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. Réviseur d'entreprises. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés sous réserve de l'accord préalable de la CSSF par l'organe chargé de l'administration qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans. L'organe chargé de l'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est /sont rééligible(s).

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra périodiquement déclarer la répartition des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opère par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires; l'assemblée générale détermine les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation est distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Lois Applicables. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts ou dans une convention d'actionnaires, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives ainsi que la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Jean-François de Clermont-Tonnerre précité:	500 actions
2. Monsieur Fabien Gaglio précité:	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (125.000,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille trois cents euros (2.300,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des réviseurs d'entreprise à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Jean-François de Clermont-Tonnerre, prénommé,
 - Monsieur Fabien Gaglio, prénommé,
 - Monsieur Gaëtan Gracco, directeur de sociétés, né à Barletta (Italie) le 6 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.
- 3.- Est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Jean-François de Clermont-Tonnerre, prénommé
- 4.- Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises:
"BDO Audit", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 147.570.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze.
- 6.- Le siège social est fixé à L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12557. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010049713/264.

(100051276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ziegler-Schmit, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.126.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 17 février 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 17 février 2010 ce qui suit:

1° Révocation de l'Administrateur Monsieur Denis SULLIVAN.

2° Révocation de l'Administrateur Monsieur Franck GERALDES.

3° Nomination en tant qu'Administrateur de Mme Renata MAZUREK domiciliée 22 Grand-rue à Luxembourg pour une durée de 6 ans à dater de ce jour.

François SPAGNOLO

Administrateur

Référence de publication: 2010049149/15.

(100050885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Fila Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.258.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 août 2009

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérant B de la Société à compter du 18 août 2009 pour une durée indéterminée:

- Mme Laetitia Bragard, née le 9 janvier 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Mme Jennifer Estabrook, née le 5 août 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 340 Madison Avenue, 3rd Floor New York, NY 10017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fila Finance

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010049431/19.

(100050702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Global Tobacco Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.447.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 17 février 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 17 février 2010 ce qui suit:

1° Révocation de l'Administrateur Monsieur Olivier HENNON.

2° Révocation de l'Administrateur Monsieur Franck GERALDES.

3° Nomination en tant qu'Administrateur de Mme Renata MAZUREK domiciliée 22 Grand-rue à Luxembourg pour une durée de 6 ans à dater de ce jour.

4° Nomination en tant qu'Administrateur de la société SA ZIEGLER-SCHMIT sise 14 route de Bigonville à L-ROM-BACH représentée par Monsieur SPAGNOLO François, domicilié Grand-rue n° 42 à L-3650 KAYL pour une durée de ce 6 ans à dater de ce jour.

François SPAGNOLO

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010049098/18.

(100050888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Route 66 Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.442.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 17 février 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 17 février 2010 ce qui suit:

1° Révocation de l'Administrateur Monsieur HARRIS Kevin Georges.

2° Nomination en tant qu'Administrateur de Mme Renata MAZUREK domiciliée 22 Grand-rue à Luxembourg pour une durée de 6 ans à dater de ce jour.

François SPAGNOLO

Administrateur

Référence de publication: 2010049150/14.

(100050883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Dukaat S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 60.509.

—
Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 17 novembre 1997 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Dukaat S.A

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.509

* Dont le siège social sis au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (auparavant ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg)

et ce avec effet rétroactif au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010049415/22.

(100050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Protectio & Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 31, A Klatzber.

R.C.S. Luxembourg B 130.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049223/10.

(100050859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.
